

## PERSONNALISATION DU PARAMÉTRAGE

sPAIEctacle est livré avec un paramétrage standard. Nous vous invitons à personnaliser les paramètres en fonction de votre structure.

### • Fichier – Société

-> **Onglet Caisses** : renseignez vos numéros d'affiliation aux caisses pour l'édition des récapitulatifs spécifiques.

-> **Onglet Divers** :

Pour l'édition des AEM, vous devez demander un numéro d'agrément à renseigner dans l'onglet "Divers". Les formulaires de demande d'agrément, papier ou EDI, sont téléchargeables dans l'espace "Nouveau client" du site [www.spaiection.com](http://www.spaiection.com).

Si vous possédez déjà un numéro d'agrément, remplissez et renvoyez le formulaire de demande de migration (disponible dans l'espace téléchargement de sPAIEctacle 4.4.4). Renseignez ensuite la case "numéro d'AEM suivant" afin que vous n'ayez pas de doublons au niveau de la numérotation des AEM déjà édités.

Pour l'édition des certificats de Congés Spectacles en format A4 sur papier vierge, vous devez demander votre numéro de premier certificat auprès de la caisse des Congés Spectacles. Le formulaire est disponible dans l'espace "Nouveau client" du site [www.spaiection.com](http://www.spaiection.com).

-> **Onglet Audiens** : paramétrez vos groupes de cotisants tels qu'ils apparaissent sur les documents envoyés par la caisse.

### • Paramètres – Professions

Pensez à adapter la liste des **professions des intermittents** à celle autorisée par les Assedic d'Annecy en fonction de votre code APE disponible dans le menu Aide - Aide de sPAIEctacle de sPAIEctacle 4.4.6.

### • Paramètres – Chiffres Clés

**Onglet A.T** : Le taux et le code risque d'accident du travail des artistes est paramétré. Renseignez votre code risque, le taux d'accident du travail ainsi que le code section correspondant tel qu'il vous a été notifié par la CRAM (concernant les activités non-artistiques, modifier la ligne "Vide" à 1,40 %).

### • Paramètres – Paramétrage de la paie – Retenues

-> Pour les sociétés de plus de 10 salariés, activez\* les retenues supplémentaires : "Transport" (adaptez les taux), "Taxe sur prévoyance".

-> Pour les sociétés de plus de 20 salariés, activez\* les retenues supplémentaires : "Fnal totalité", "Effort construction".

-> Pour les sociétés de plus de 19 salariés : modifiez la retenue existante de **Réduction Fillon** en modifiant la base "Réduction Fillon <= 19 salariés" en "Réduction Fillon >19 salariés", ainsi que celle de la retenue "Déduction patronale ≤ 19 sal."

-> Activez\* ou créez également les éventuelles retenues conventionnelles (FNAS, FCAP, Prévoyance...)

-> Formation continue : adaptez le taux de la cotisation pour vos salariés permanents en fonction de votre effectif et de votre secteur d'activité.

-> Retraite : vérifiez la répartition des taux de cotisation à la situation de votre entreprise

( pour Audiens : référez-vous au document envoyé par la caisse : "Vos taux de cotisations").

-> Taxe sur les salaires ou Taxe d'apprentissage : le paramétrage standard active la taxe d'apprentissage. Toutefois si votre structure cotise à la Taxe sur les salaires, inactivez\* la taxe d'apprentissage et activez\* les retenues de taxe sur les salaires. Cochez également la case correspondante dans la fiche Société, dans l'onglet "Divers".

\* pour activer ou inactiver des retenues, référez-vous au chapitre 3.3.7.8 du manuel de référence.

### • Paramètres – Paramétrage de la paie – Caisses

Renseignez les coordonnées des caisses pour l'édition des récapitulatifs spécifiques.